



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 114651

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les vives inquiétudes de nombreuses associations de défense des handicapés, qui dénoncent la précarité dans laquelle sont placés bon nombre de leurs adhérents. Alors que le Président de la République s'était engagé, lors de la première « Conférence nationale du handicap », en juin 2008, à améliorer les conditions de ressources, d'emploi, d'accessibilité et d'éducation des personnes handicapées, celles-ci n'évoluent pas favorablement. Les personnes handicapées, bénéficiaires de l'AAH, qui sont aujourd'hui dans l'incapacité physique, intellectuelle ou psychique de travailler, et les personnes âgées bénéficiaires de l'ASPA, ne peuvent plus vivre décemment avec seulement 727 euros par mois. Avec de telles ressources, de 220 euros inférieures au seuil de pauvreté, elles ne peuvent plus se loger, se nourrir, et même parfois se soigner, tant ce montant est dérisoire par rapport aux charges qui sont les leurs. À cela s'ajoute le fait que les MDPH, créées par la loi Montchamp du 11 février 2005, révisent de plus en plus à la baisse les droits des handicapés : suppression fréquente de cartes d'invalidité et d'AAG mais aussi remise en cause de compléments AEEH. Les associations réclament donc la mise en place en urgence d'un véritable revenu d'existence d'un montant égal au SMIC pour les allocataires de l'AAH, de l'ASPA, mais également des pensions vieillesse et d'invalidité. Elles demandent aussi le retrait des mesures gouvernementales telles que les franchises médicales, le forfait hospitalier et le déremboursement des médicaments qui diminuent sensiblement les ressources des personnes en situation de handicap. En réponse aux demandes d'emploi des handicapés, la création de 1 000 postes supplémentaires dans des entreprises adaptées a récemment été promise par le Gouvernement. Cependant près de 500 de ces mêmes emplois venaient d'être supprimés. Enfin, les associations rappellent que chaque année des milliers d'enfants handicapés sont privés d'auxiliaire de vie scolaire pendant des mois et ne peuvent ainsi suivre leur scolarité dans de bonnes conditions voire se retrouvent simplement déscolarisés. En conséquence il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'elle entend prendre afin de permettre aux personnes en situation de handicap de vivre dignement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Destot](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114651

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 2011, page 7820

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)